

Décret n° 2002 - 395 du 30 décembre 2002  
portant nomination du chef d'état-major général adjoint

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2002-2 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état major général des forces armées congolaises;

Vu, ensemble, les décrets n°s 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement.

**SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE**

En Conseil de ministres,

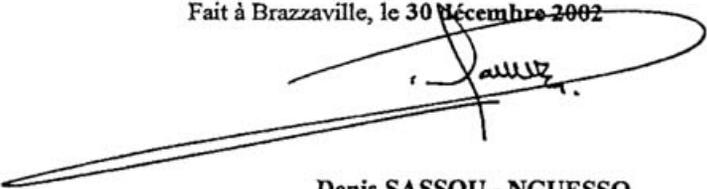
**DECRETE :**

**Article premier :** Le général de brigade Prosper NKONTA MOKONG est nommé chef d'état major général adjoint.

**Article 2 :** Le général de brigade Prosper NKONTA MOKONO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du général de brigade Prosper NKONTA MOKONO, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002



**Denis SASSOU - NGUESSO**

Par le Président de la République,

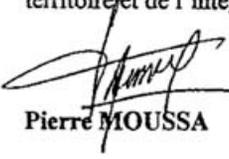
Le ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale,

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique



**Général de division Jacques Yvon NDOLOU**



**Pierre MOUSSA**